

AFD

La Suisse, pays de la bière

On compte 483 brasseries en Suisse, auxquelles s'ajoutent de nombreux brasseurs amateurs. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'imposition de la bière en 2007, le nombre de brasseries officiellement enregistrées a augmenté de 86 %. Selon les estimations, il existe plus de 1000 variétés de bière en Suisse. L'équipe de *Forum D.*, le magazine d'information de la douane suisse, s'est entretenue avec Patrick Richner, de la section Imposition du tabac et de la bière de la Direction générale des douanes (DGD), afin de savoir comment cet essor a été possible.



Forum D.: Depuis quand prélève-t-on un impôt sur la bière?

Patrick Richner: C'est vers la fin du 19^e siècle que les politiques se sont penchées pour la première fois sur la question de l'imposition de la bière. Au vu des besoins financiers de la Confédération, des droits supplémentaires ont été prélevés dès 1927 sur l'importation de la bière, de l'orge de brasserie et du malt. C'est ainsi que la bière est devenue une source de revenus pour la Confédération. Entre 1935 et 1937, un impôt général sur les boissons avait été introduit suite à la crise économique des années 30 afin de faire face aux besoins de la Confédération. Cet impôt portait non seulement sur la bière et le vin, mais également sur toutes les boissons sans alcool comme, par exemple, l'eau minérale. Il a été supprimé en 1937, sauf pour la bière. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, le 1^{er} janvier 2000, la charge fiscale totale de la

bière était garantie par rapport au prix de la bière. Cela assurait les brasseries de la stabilité de la charge fiscale de cette boisson alcoolique. De son côté, la Confédération profitait de toute augmentation des prix. Avec la suppression de la charge fiscale garantie dans la Constitution, la voie était libre pour l'introduction d'un nouveau règlement sur l'imposition de la bière. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur l'imposition de la bière, le 1^{er} juillet 2007, l'imposition de la bière se basait encore sur l'arrêté du Conseil fédéral de 1934 concernant l'impôt fédéral sur les boissons.

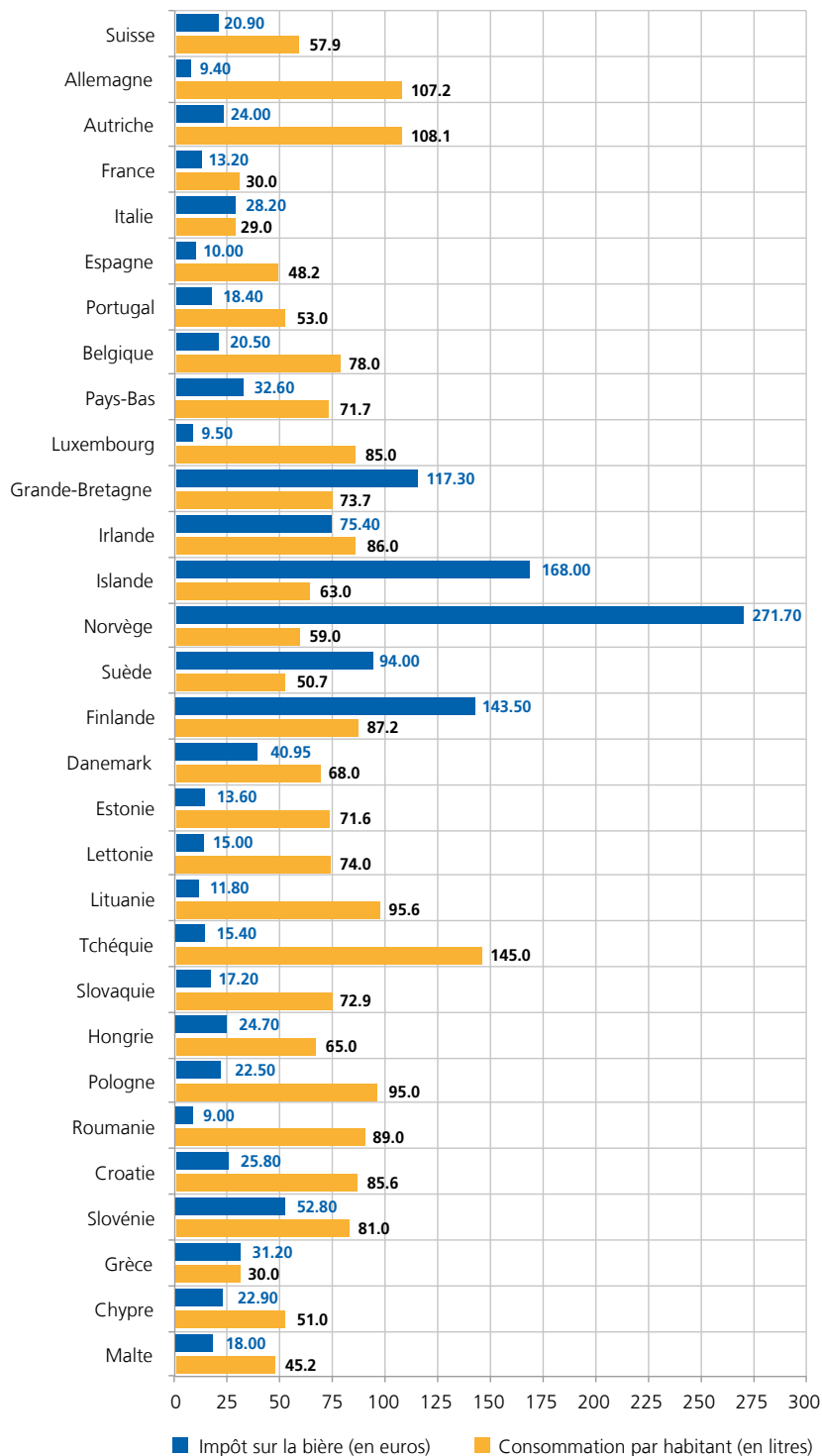
Est-on automatiquement assujéti à la taxe si on brasse de la bière chez soi?

La législation sur l'imposition de la bière prévoit une exception pour les brasseurs amateurs qui fabriquent de la bière à la maison. La bière produite pour la consommation privée avec un équipement personnel n'est pas fiscalisée. La quantité de bière exonérée d'impôt est cependant limitée à 400 litres par année civile (800 litres pour les sociétés de brasseurs). Si une plus grande quantité de bière est produite, ou si une partie de la production est vendue ou donnée gratuitement à des tiers, cette quantité est soumise à l'impôt et le producteur doit s'inscrire au registre des brasseries indigènes auprès de la section Imposition du tabac et de la bière de la DGD.

Comment l'impôt sur la bière est-il prélevé?

L'impôt sur la bière est perçu chaque trimestre selon le principe dit de l'auto-taxation. Vers la fin de chaque trimestre, les brasseries enregistrées reçoivent la déclaration fiscale pour la bière par courrier. Elles déclarent la quantité imposable et calculent elles-mêmes le montant de l'impôt qui en résulte. La déclaration fiscale doit être envoyée

Impôt sur la bière et consommation en Europe



Source: The Brewers of Europe

à la section Imposition du tabac et de la bière au cours du mois qui suit la fin du trimestre. Le montant de l'impôt doit être versé spontanément sans décision formelle de notre part. Ces prochaines années, une application informatique en ligne remplacera la déclaration sur papier.

Avec la loi sur l'imposition de la bière, l'échelonnement de l'impôt sur la bière en fonction de la quantité produite a été introduit. Qui en profite?

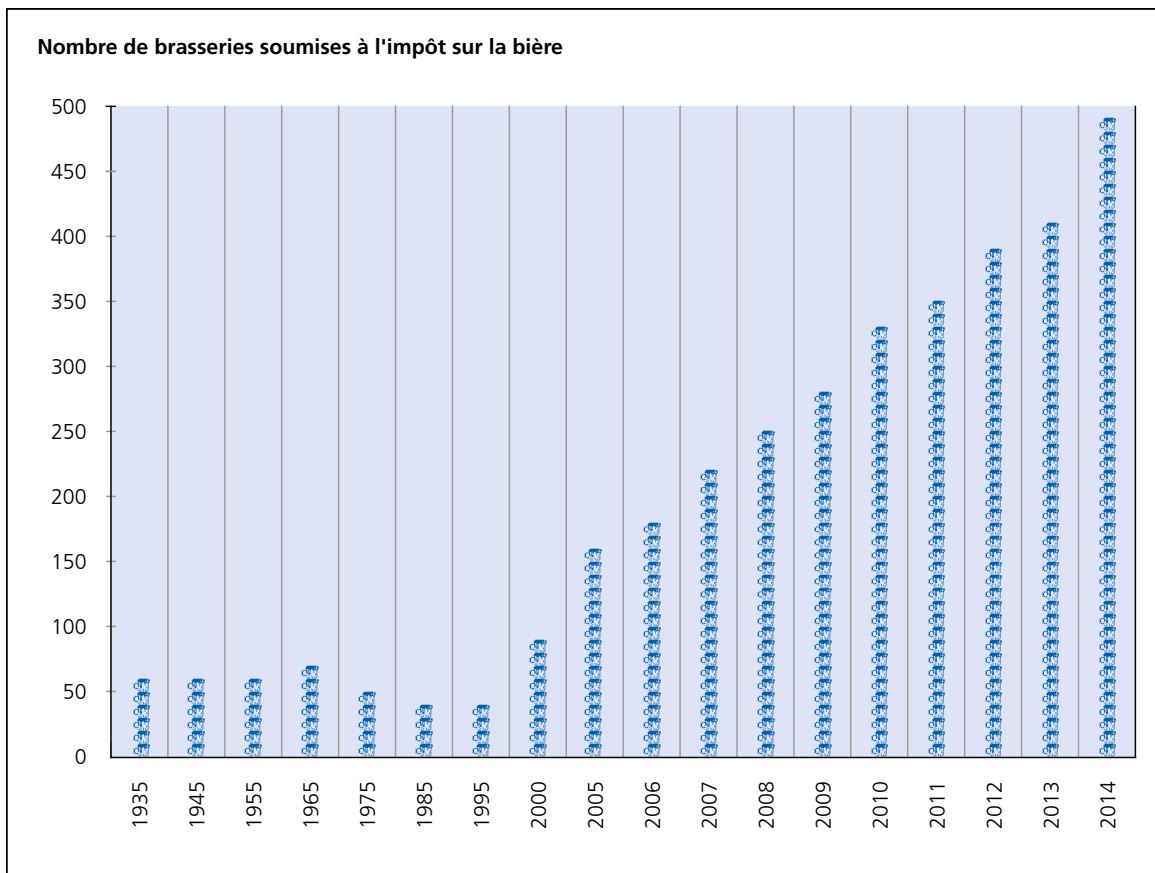
L'introduction de la nouvelle loi sur l'imposition de la bière en 2007 répond à la demande des milieux politiques de soulager financièrement les petites et moyennes brasseries. Sur les 483 brasseries enregistrées, seules quelques-unes ne bénéficient pas d'une réduction de l'impôt. Les autres en profitent dans une plus ou moins grande mesure en fonction de leur production annuelle. La réduction maximale de 40 % est atteinte dans le cas d'une production annuelle inférieure à 16 000 hectolitres. 96 % de toutes les brasseries enregistrées entrent dans cette catégorie. Pour elles, le montant ordinaire de l'impôt passe de 25 à 15 centimes par litre. Ces brasseries ne produisent toutefois que 2 % de la bière brassée en Suisse. Depuis quelques années, nous notons une forte augmentation du nombre de producteurs indigènes. Il s'agit toujours de petites entreprises régionales ou de micro-brasseries. L'échelonnement de l'impôt sur la bière en fonction de la quantité produite a certainement joué un rôle positif dans ce développement.

A quoi sont employés les impôts perçus?

L'impôt sur la bière fait partie des «impôts à la consommation spéciaux». N'ayant pas d'affectation précise, il tombe dans la caisse générale de la Confédération. En 2013, les recettes se sont élevées à près de 113 millions de francs.

Comment se situe la Suisse sur le plan européen en ce qui concerne la charge fiscale?

L'Union européenne (UE) prélève une taxe minimale de 0,748 euro par hectolitre et degré Plato ou 1,87 euro par degré d'alcool. En parallèle, il existe des taux d'impôt réduits pour les petites brasseries et pour la bière dont le taux d'alcool n'excède pas 2,8 % du volume. Il n'y a pas de taux plafond. Les



taux d'imposition varient également beaucoup selon les pays. Les pays d'Europe du Nord ont tendance à prélever une taxe plus élevée que ceux du Sud. Bien que la bière ne soit pas fortement taxée en Suisse, ce qui tient au fait que les produits concurrents comme le vin et le cidre ne sont pas fiscalisés, le taux minimal d'imposition de l'UE est largement dépassé. En ce qui concerne la charge fiscale, la Suisse se situe dans la moyenne européenne. L'observation montre également que la consommation par habitant n'est en général pas plus basse dans les pays prélevant une charge fiscale élevée. Il apparaît plutôt que la bière a un statut très différent selon les pays. En Suisse, elle est considérée comme la boisson du peuple. La consommation par personne est stable depuis quelques années, mais nettement moins élevée qu'au début des années 90 (diminution de 20 %). On remarque de légères fluctuations lors de grandes manifestations (coupe du Monde ou coupe d'Europe de football, fêtes de lutte, etc.) ou

lors de longues périodes de mauvais temps.
Comment la consommation de bière brassée en Suisse et de bière importée a-t-elle évolué?
 On consomme de plus en plus de bière étrangère. Comme la consommation générale est stable depuis plusieurs années, cette tendance s'effectue aux dépens de la bière indigène.

Combien de sortes de bière y a-t-il en Suisse?
 La diversité de la bière a beaucoup augmenté au cours des dernières années, et c'est réjouissant. Les bières brassées à partir de levure de fermentation basse forment encore la plus grande part de la consommation, mais il existe maintenant également une large palette de bières régionales. Sans être en mesure de donner un chiffre précis, nous estimons qu'il existe plus de 1000 sortes de bières suisses.

Forum D., édition 3/2014